

- 1. 2.500 tonnes de déchets de matières plastiques, de caoutchouc et de pneus usagers, sont arrivés par bateau à Jorf pour être transportés à Casablanca et à Settat, afin d'être brûlés dans des usines de ciment.**

## VRAI

2500 tonnes de combustibles alternatifs (RDF) issus des refus de centres de tri des déchets ménagers sont bien arrivés par bateau au port de Jorf Lasfar. **Il s'agit de RDF composés de papier, cartons tissus, bois et caoutchouc en provenance de la région de Pescara en Italie** (à 250 km de Naples sur la mer adriatique) et préparés par une société spécialisée dans ce domaine. Ces combustibles de substitution sont effectivement destinés à être utilisés à titre d'essai dans une cimenterie marocaine. La profession cimentière se prépare pour accompagner la professionnalisation de la filière de traitement des déchets ménagers et industriels banals au Maroc et les sites industriels doivent adapter leurs installations à l'utilisation de ces nouveaux combustibles.

- 2. Nous n'avons aucune information précise sur la nature exacte des déchets italiens importés, ni sur les risques potentiels liés à leur incinération.**

## FAUX

Au Maroc tout comme en Europe, l'importation des RDF est strictement cadrée par la Convention de Bâle, qui régit les flux transfrontaliers de déchets. Cette convention impose un consentement préalable des autorités environnementales des pays importateurs et exportateurs, sur la base de dossiers de notifications étayés. En outre, des dispositions obligatoires supplémentaires ont été mises en place, à l'initiative du Ministère délégué en charge de l'Environnement et de l'Association Professionnelle des Cimentiers (APC), dans le cadre d'une Convention signée entre les deux parties.

Ainsi, chaque mouvement de RDF fait l'objet de contrôles qualité et ce, à plusieurs stades :

- lors de l'instruction du dossier de notification,
- avant le chargement du RDF au port d'origine,
- lors des opérations de chargement,
- à l'arrivée des RDF au port marocain,
- à l'arrivée des RDF à la cimenterie,
- au moment du démarrage de la valorisation.

Une fois les contrôles ci-dessus accomplis et conformes, le démarrage de la valorisation s'effectue en présence d'inspecteurs du Ministère de l'Environnement et des laboratoires LPEE (Laboratoire Public d'Etudes et d'Essais) et LNE (Laboratoire National de l'Environnement) pour confirmer que cette valorisation ne génère pas de nuisances sur l'environnement.

A ce titre, la composition des RDF reçus est parfaitement connue et maîtrisée. Toutes les analyses et fiches techniques de ce produit figurent dans le dossier de notification

### **3. Ces déchets sont dangereux et toxiques, ce qui provoquera des dommages humains et environnementaux et conduira à l'émergence de nombreuses maladies graves et chroniques, ainsi qu'à des anomalies congénitales et à des incapacités permanentes.**

#### **FAUX**

Ces RDF sont préparés exclusivement à partir de déchets banals (non dangereux). La production de ces RDF est normalisée en Europe. Ces RDF circulent librement entre les pays de l'union européenne et sont communément utilisés en fours de cimenteries, dans les incinérateurs, les centrales thermiques et les aciéries.

20 millions de tonnes de RDF sont consommées en Europe chaque année, dont 5 millions font l'objet d'échanges commerciaux entre les pays européens.

La valorisation de ces RDF en cimenterie ne génère pas de résidus (élimination sans restes). Les émissions des cheminées font l'objet de suivi en continu et de contrôles externes par des laboratoires agréés (LPEE...) et respectent les normes européennes en matière de rejets impactant la santé à savoir les métaux lourds et dioxines de furanes.

### **4. Cette opération pollue l'environnement au moment où le Royaume a lancé la campagne Zéro Mika et va accueillir la 22e conférence des Nations unies sur le climat, la COP 22**

#### **FAUX**

A l'instar des autres énergies renouvelables (solaires et éolien, biogaz) les RDF sont des énergies vertes permettant de substituer une partie des énergies fossiles (charbon, fuel, coke de pétrole...). Leur valorisation en four de cimenterie contribue à la réduction des émissions de GES.

Cette opération est donc totalement en phase avec les objectifs de la COP 22 et s'inscrit dans la continuité de la COP 21 durant laquelle le gouvernement marocain, à travers le Ministère de l'environnement, avait annoncé sa volonté d'organiser et de professionnaliser sa filière de traitement des déchets.

Notre pays met maintenant en œuvre la stratégie annoncée, l'organisation du tri des déchets a été lancée et les différents intervenants se préparent. Il est scientifiquement prouvé que la valorisation énergétique des déchets permet de détruire totalement les matières et les molécules sans impact sur les émissions et sans résidu ultime. Voir références ci-dessous :

[Www.coprocem.org](http://www.coprocem.org)

[Www.cembureau.be](http://www.cembureau.be)

Directives de la convention de Bâle relative à la valorisation des déchets.

La valorisation des déchets ménagers s'inscrit dans la stratégie marocaine de réduction des GES. En témoigne l'étude NAMA réalisée par le MdE avec l'appui du PNUD qui a montré que la valorisation des déchets ménagers de quelques villes au Maroc (Rabat, Marrakech, Fès, Tanger, Casablanca) permettra de réduire de 54% les émissions de GES à l'horizon 2030.

### **5. On est la poubelle de l'Europe / Le Maroc devient un dépotoir pour les pays « civilisés ».**

#### **FAUX**

Du fait de leur pouvoir calorifique intéressant, les RDF sont largement utilisés en Europe et dans le monde depuis plus de 20 ans. Au niveau international, les RDF circulent librement entre pays, dans le cadre de la Convention de Bâle.

Dans ce cas, doit-on considérer l'Allemagne, les Pays bas et la Suède comme des dépotoirs pour UK ?

Entre janvier et février 2016 ces pays ont importé de UK : (source : [www.letsrecycle.com](http://www.letsrecycle.com))

120'000T pour l'Allemagne.

280'000T pour les Pays-Bas.

100'000T pour la Suède.

## **6. Cela va nuire à la réputation du Maroc et à son image : cimetièrre des déchets.**

### **FAUX**

On parle ici de combustibles alternatifs destinés à une valorisation énergétique et non de déchets à enfouir. Voir éléments de réponse dans points 4 et 5.

## **7. Les cimentiers ont fait du Maroc la décharge des italiens.**

### **Idem points 4, 5 et 6.**

Les cimentiers au Maroc ont été le premier secteur industriel marocain à s'engager dans une démarche volontariste de protection de l'environnement. Ils se sont investis dans les différents chantiers du développement durable :

1<sup>er</sup> parc éolien privé à Tétouan

40% des besoins en énergie électrique produits à partir d'énergies renouvelables permettant d'éviter 375'000T de CO2 annuellement.

500'000T/à de déchets marocains valorisés et éliminés dans les fours de cimenteries

Contribution à la campagne nationale de ramassage des sacs plastiques depuis 2007

Actions sociales au profit des populations voisines des cimenteries marocaines

Aucun groupe cimentier ne prendrait le risque de nuire à l'image du Maroc

## **8. La mafia italienne évacue ses ordures au Maroc.**

### **FAUX**

Il ne s'agit pas d'ordures mais de combustibles alternatifs produits à partir de refus de centres de tri de déchets ménagers.

L'origine de cette livraison n'a rien à voir avec la polémique de Naples dont on parle sur les réseaux sociaux

Voir enquête menée par le Desk.ma sur ce sujet.

## **9. Ce que les Italiens refusent à leurs autorités sur leur territoire, le Maroc le fait pour eux chez lui.**

### **FAUX**

Ces RDF sont utilisés en premier lieu en Italie. Seul le surplus est exporté conformément au principe de l'offre et la demande au sein de l'union européenne et d'autres pays.

## **10. Des déchets qui camouflent des déchets radio actifs non autorisés en Europe.**

### **FAUX**

## **11. Ces déchets importés sont nocifs pour la santé et pour l'environnement.**

### **FAUX**

Cf. Voir point 1

## **12. L'opération d'incinération des déchets en tant que combustible dans une cimenterie dégage des toxines.**

### **FAUX**

La combustion de déchets peut générer des émissions de Dioxines et Furanes dans des plages de températures entre 200 et 450°C. Le four de ciment dépasse largement ce niveau de températures (>1450°C). Les « Directives sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales » par le PNUE et convention de Stockholm donnent tous les détails nécessaires (pages 28 à 34)

## **13. On aide l'Italie à se débarrasser de ses déchets alors qu'on a les nôtres en quantité au Maroc.**

### **FAUX**

La production de RDF est faite sur la base des refus des centres de tri. De tels centres n'existent pas encore au Maroc. Des projets bien avancés sont programmés notamment à Rabat, Marrakech et Béni Mellal.

Les cimenteries sont disposés dans le cadre d'un partenariat public/privé à investir dans des unités de production des combustibles alternatifs issus des déchets locaux.

Une convention à cet effet, a été signée avec le Ministère de l'environnement et le Ministère de l'intérieur en 2015

## **14. Cette importation est une opération non autorisée.**

### **FAUX**

L'importation des déchets non dangereux est régie par les textes suivants :  
Loi 28-00 relative à la gestion des déchets et leur élimination et ses décrets d'application  
La convention de Bâle

Voir point 2

## **15. L'incinération des déchets est interdite par la loi au Maroc.**

### **FAUX**

L'incinération et co-incinération est réglementée par le décret n°2-12-172 du 4 mai 2012 fixant les prescriptions techniques relatives à l'élimination et aux procédés de valorisation des déchets par incinération. Seule l'incinération à l'air libre est interdite.

## **16. L'importation et l'utilisation de déchets (combustibles alternatifs) est bénéfique pour l'environnement / industrie cimentière.**

### **VRAI**

La valorisation des RDF présente plusieurs avantages :

Réduction de la pression sur les ressources naturelles : Substitution des énergies fossiles par des combustibles alternatifs à base de déchets

Réduction des impacts sur l'environnement : utilisation des déchets comme combustibles au lieu de leur enfouissement

Réduction de la facture énergétique (sorties en devises équivalentes à 11 milliards de DH/A pour l'achat de combustibles fossiles)

Réduction des émissions de CO2

## **17. La valorisation des déchets par les cimentiers permet de réduire la facture énergétique et la pollution.**

### **VRAI**

En Europe des taux de substitution de 70% sont atteints en cimenterie. La moyenne du taux de substitution est de 40% en Europe. Au Maroc on atteint à peine 12% loin des performances européennes.

**Voir 16**

## **18. Nos ordures sont hétérogènes et doivent passer par de longues procédures de recyclage pour être aptes à l'incinération.**

### **VRAI**

Voir 13

## **19. Au Maroc, il existe très peu d'unités de recyclage.**

### **VRAI**

En effet, les unités de recyclage matière (verre, carton, plastique, ferraille...) existent au Maroc depuis des années. Ce qui manque par contre sont des unités de tri et de préparation des combustibles alternatifs.

Voir point 13.